



## REGLEMENT INTERIEUR PISCINE

L'accès à la piscine est gratuit et strictement réservé à la clientèle du camping qui devra se conformer au règlement intérieur.

Horaires d'ouverture : 10h – 20h

La direction se réserve le droit de modifier les horaires ou de fermer la piscine notamment pour des raisons techniques, d'hygiène ou de sécurité.

### **\*Tenue de bain**

Le maillot de bain est obligatoire (les boxers sont acceptés).

Le port de shorts longs, de bermuda et T-shirt dans l'eau est interdit.

### **\*Hygiène**

La douche ainsi que le passage dans le pédiluve sont obligatoires.

Il est interdit de pénétrer chaussé sur les plages.

L'accès à la piscine est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes.

### **\*Responsabilité et surveillance**

La piscine n'est pas surveillée.

Les mineurs et les enfants ne sachant pas nager doivent être accompagnés des parents ou d'un adulte responsable qui en assument seuls la surveillance.

La direction ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou de vols.

### **\*Interdictions**

Dans l'enceinte de la piscine, il est interdit :

- de fumer, de boire, de manger, mâcher du chewing-gum, de cracher et de jeter des débris.
- de courir autour du bassin.
- d'introduire des animaux.
- de crier, de se pousser ou de lancer de l'eau.
- de simuler la noyade.
- de se baigner le corps enduit d'huile solaire.
- d'importuner les autres usagers.

### **\*Pataugeoire**

Elle est réservée aux enfants de moins de 6 ans, sous la surveillance et responsabilité d'un parent ou d'un adulte.

### **\*Sécurité**

Veillez à la fermeture de la porte de sécurité pour qu'aucun enfant ne puisse accéder accidentellement à la piscine.

**Toutes ces recommandations sont faites pour votre confort, propreté et sécurité.**

**Toute personne ne respectant pas le règlement se verra expulsé de la piscine, et en cas de récidive du camping.**